



Avis sur le rapport 2-5 de l'Exécutif régional
**Plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat
des femmes**

Rapporteuse : Anne Parent

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le constat d'une progression trop lente des Bourguignonnes et Franc-Comtoises dans la création/reprise d'entreprises et d'un impact accru de la pandémie pour les femmes créatrices d'entreprises, incite à accélérer les initiatives pour lever les freins. L'élaboration d'un plan régional dédié à l'accompagnement des femmes vers la création/reprise d'entreprises, coordonné avec les principaux partenaires du développement économique, constitue l'une des actions phare de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes de la Région pour 2021.

Le plan d'actions proposé est la déclinaison régionale de l'accord national signé entre l'État et BPI FRANCE et associant des réseaux bancaires. Ce plan d'actions pourra évoluer durant toute sa durée (2021-2023) en fonction des bilans annuels et des décisions de politiques publiques des signataires.

Avis du CESER

Les conseillers saluent cette initiative susceptible de développement économique. Ils insistent sur le rôle essentiel des réseaux dans l'accompagnement des repreneuses et créatrices d'entreprise. Il existe déjà des réseaux, notamment auprès des partenaires sociaux, en local. Le CESER suggère de conforter leur rôle et de les impliquer davantage. Comme les parrainages et marrainages, les réseaux constituent une force qui souvent incite les femmes à oser concrétiser leur projet. Pour le CESER, le Conseil régional doit avoir un rôle de coordination globale pour favoriser la mise en mouvement des différents partenaires intervenant dans l'accompagnement. Il doit aussi faciliter l'identification des aides possibles et assurer la mise en cohérence des différentes actions.

Les conseillers rappellent qu'il est indispensable d'inciter les jeunes à l'entrepreneuriat et que la formation des porteurs de projets est essentielle.

Le CESER alerte aussi la Région sur la nécessité de permettre aux repreneuses et créatrices d'entreprise de pouvoir bénéficier d'un soutien technique dans le moyen terme, pendant au moins 5 ans après l'impulsion du projet.

Pour lever les freins à la création et reprise d'entreprise pour les femmes, et permettre de concilier les temps de vie, le CESER préconise qu'au-delà des aides financières, il soit proposé des solutions de garde d'enfants et d'accès à certains services.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions.